



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.4/50/L.7
27 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)
Point 89 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES INTÉRÊTS ÉTRANGERS, ÉCONOMIQUES ET AUTRES, QUI
FONT OBSTACLE À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX DANS LES
TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE

Espagne* : amendements au projet de résolution figurant au
chapitre V (par. 16) du document A/50/23 (Partie III)

1. Substituer au titre actuel :

Activités, économiques et autres, qui affectent les intérêts des
populations des territoires non autonomes

2. Troisième alinéa du préambule

a) Supprimer contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux

b) Insérer pertinentes après résolutions

c) Supprimer relatives à la question

d) Supprimer approuvant le plan d'action pour la Décennie
internationale de l'élimination du colonialisme

3. Supprimer le cinquième alinéa du préambule

4. Sixième alinéa du préambule

Supprimer coloniaux ou

* Au nom des États membres de l'Union européenne.

5. Substituer au dixième alinéa du préambule :

Préoccupée par toute activité visant à exploiter les ressources naturelles et humaines des territoires non autonomes au détriment des intérêts de leurs habitants,

6. Paragraphe 1 du dispositif

Remplacer Réaffirme le droit inaliénable des populations des territoires coloniaux ou non autonomes à l'autodétermination, à l'indépendance par Réaffirme le droit des populations des territoires non autonomes à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

7. Insérer le nouveau paragraphe 2 ci-après :

2. Affirme la valeur des investissements économiques étrangers entrepris en collaboration avec les populations des territoires non autonomes et conformément à leurs vœux afin d'apporter une contribution valable au développement socio-économique des territoires;

8. Remplacer l'ancien paragraphe 2 du dispositif par le nouveau paragraphe 3 ci-après :

3. Réaffirme la responsabilité qui incombe aux Puissances administrantes au titre de la Charte de favoriser le progrès politique, économique, social des populations des territoires non autonomes ainsi que le développement de leur instruction, et réaffirme de même les droits légitimes de leurs populations sur leurs ressources naturelles;

9. Renommer les paragraphes suivants

10. Ancien paragraphe 3 (paragraphe 4 actuel) :

a) Remplacer Réaffirme la préoccupation que lui inspirent les activités des intérêts étrangers, économiques, financiers et autres, qui continuent d'exploiter par Réaffirme la préoccupation que lui inspire toute activité visant à exploiter

b) Supprimer coloniaux ou

c) Remplacer ainsi empêchées d'exercer leur droit sur les ressources de leurs territoires et de satisfaire leurs aspirations légitimes à l'autodétermination et à l'indépendance par les privant ainsi de leur droit à disposer de ces ressources;

11. Remplacer l'ancien paragraphe 4 du dispositif (paragraphe 5 actuel) par le texte suivant :

5. Affirme qu'il est nécessaire d'éviter toute activité économique et autre préjudiciable aux intérêts des populations des territoires non autonomes;
12. Ancien paragraphe 5 du dispositif (paragraphe 6 actuel)
- a) Après prendre, insérer s'il y a lieu,
 - b) Supprimer coloniaux ou
 - c) Remplacer en vue de mettre fin aux activités de ces entreprises par afin de mettre un terme à ces pratiques;
 - d) Supprimer et d'empêcher de nouveaux investissements contraires aux intérêts des habitants de ces territoires
13. Ancien paragraphe 6 du dispositif (paragraphe 7 actuel)
- a) Insérer néfaste après exploitation
 - b) Supprimer coloniaux ou
 - c) Supprimer par des intérêts économiques étrangers
14. Ancien paragraphe 7 du dispositif (paragraphe 8 actuel)
- a) Supprimer prendre toutes les mesures possibles pour
 - b) Supprimer coloniaux ou
15. Ancien paragraphe 8 du dispositif (paragraphe 9 actuel)
- a) Remplacer prendre des mesures efficaces, par continuer à prendre des mesures efficaces
 - b) Supprimer coloniaux ou
 - c) Remplacer prendre toutes les mesures nécessaires par continuer à prendre toutes les mesures nécessaires
16. Ancien paragraphe 9 du dispositif (paragraphe 10 actuel)
- a) Supprimer de régimes salariaux ou ... et injustes
 - b) Remplacer d'appliquer dans chaque territoire ... un régime salarial uniforme par de promouvoir dans chaque territoire un régime salarial juste applicable
17. Ancien paragraphe 10 du dispositif (paragraphe 11 actuel)
- Remplacer des activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui entravent l'application de la Déclaration par de la nécessité d'éviter

l'exploitation néfaste des ressources naturelles des territoires non autonomes

18. Ancien paragraphe 11 du dispositif (paragraphe 12 actuel)

Remplacer en faveur de l'application intégrale de la Déclaration par en vue de promouvoir le progrès économique des populations des territoires non autonomes

19. Ancien paragraphe 12 du dispositif (paragraphe 13 actuel)

a) Remplacer surveiller attentivement par suivre

b) Supprimer de manière à faciliter et à hâter l'exercice par les populations concernées de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance

20. Ancien paragraphe 13 du dispositif (paragraphe 14 actuel)

Remplacer cinquante et unième par cinquante-deuxième
